

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Autres domaines  
de compétences

Sous matière : Autres  
domaines de compétences  
des communes

**OBJET :  
ATTRIBUTION  
D'AIDES A  
L'IMPLANTATION  
COMMERCIALE  
EN CŒUR DE  
VILLE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL  
EN DATE DU : 11.02.2020

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 11.02.2020

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : **24 FEV. 2020**

Séance du Conseil Municipal du 17 février 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel, PINEL Jean-Louis,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à Mme GIRAL Hélène,  
Mme ISSALYS Jeanne donne procuration à M. ZAMAI Giovanni,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente :** Mme RUIZ Patricia,

**Secrétaire :** Mme BARTHES Chantal,

Vu la délibération n° 2019-207 approuvée lors du Conseil Municipal du 25 septembre 2019,

Considérant l'avis rendu par le comité de sélection réuni en date du 14 janvier pour examiner les demandes d'aides,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la mise en place d'une aide à l'implantation commerciale qui a pour vocation d'encourager l'installation et la reprise de commerces en cœur de ville (secteur place de Verdun et rue Gambetta).

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies par délibération du 25 septembre 2019, sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide. Il est précisé que cette aide est attribuée pour une période de 12 mois consécutifs.

Il est donné lecture du tableau des demandes annexé à la présente, conformément à l'avis rendu par le comité de sélection ad hoc, réuni en date du 14 janvier 2019 pour examiner ces demandes.

Les dossiers de demandes d'aides examinés répondant aux critères d'attribution, il est proposé à l'assemblée d'attribuer les subventions selon le tableau présenté en annexe.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** l'attribution de l'aide à l'implantation commerciale pour les dossiers de demande déposés, tel que présenté dans le tableau en annexe.

**AUTORISE** le versement de cette aide, sous forme de subventions, selon les montants détaillés dans le tableau en annexe.

**PRECISE** que ces dépenses seront inscrites au budget 2020 de la commune, article 6574.

*ADOpte A L'UNANIMITE*

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 17 février 2020.

Application faite le :  
**21 FEV. 2020**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
**20 FEV. 2020**  
Par publication le :  
**24 FEV. 2020**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

*p/*



Hervé ANTOINE



Le Maire,

*Patrick Maugard*  
Patrick MAUGARD

Annexe : tableau demande de paiement – subvention « aide à l'implantation commerciale en cœur de ville »

Commerce ou enseigne	Type d'activité	Adresse	Superficie	Montant du loyer (mensuel)	Plafond (mensuel)	Subvention Ville (€)	
						Par mois	Sur 12 mois
« L'ECHOPPE » Gérante : Mme Amandine SIMON	Bien-être et développement personnel	22 Place de Verdun	60 m2	400.00	250.00	200.00	2 400.00
« AU BEAU PRANA » Gérante : Mme Geneviève LECLERCQ	Bien-être et diététique	18 Place de Verdun	30 m2	250.00	250.00	125.00	1 500.00

Forfait : 10€ par m<sup>2</sup> X superficie retenue en m<sup>2</sup> (plafonné à 250€) x taux retenu

Total subvention Ville : 3 900 Euros

Accusé de réception en préfecture  
011-211100763-20200217-DELIB202035-DE  
Reçu le 20/02/2020